Environmental Commissioner of Ontario

Commissaire à l'environnement de l'Ontario

Le gouvernement ne facture pas le plein coût de l'eau

Queen's Park, le 3 novembre 2015 – La commissaire à l'environnement intérimaire de l'Ontario, Ellen Schwartzel, dit que le gouvernement provincial ne récupère qu'une petite portion des frais qu'elle assume pour la gestion de l'eau fournie à de nombreux types d'industries.

Dans son rapport annuel publié aujourd'hui, *Chaque détail compte*, madame Schwartzel indique que le gouvernement n'a accompli aucun progrès afin de recouvrer l'ensemble des coûts liés à ses programmes de gestion de l'eau auprès des utilisateurs. « Je suis frustrée de constater que le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique n'a pas encore mis en application les recommandations du commissaire à l'environnement et de la Commission Drummond », précise madame Schwartzel.

À l'heure actuelle, le gouvernement recouvre uniquement 1,2 % des 16,2 millions de dollars qu'il verse dans les programmes de gestion des quantités d'eau. « Non seulement la plupart des industries s'en lavent complètement les mains, remarque madame Schwartzel, mais les quelques industries qui reçoivent une facture ne doivent payer que 3,71 $ par million de litres d'eau prélevé. Ces frais totalisent moins de 10 $ pour prélever suffisamment d'eau pour remplir une piscine olympique. »

La commissaire intérimaire dit aussi que le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique devrait faire preuve d'ouverture et de transparence lorsqu'il délivre des permis de prélèvement d'eau. « En ce moment, environ seulement un quart de tous les permis de prélèvement d'eau sont affichés sur le Registre environnemental provincial aux fins de commentaires publics. Les permis pour les utilisations municipales ou agricoles, ou ceux dont la durée est inférieure à une année, ne sont jamais partagés avec le public, et nombre d'entre eux concernent des utilisations qui présentent un risque élevé. Même lorsqu'ils sont affichés aux fins de commentaires du public, ils ne contiennent pas toujours les informations nécessaires. »

Selon madame Schwartzel, un examen approfondi par le public des permis de prélèvements d'eau en Ontario serait tout à fait indiqué : on sait que la demande grandissante qui découle de la croissance de la population diminue les débits d'eau de référence de certains cours d'eau et de certaines rivières.

« Les faibles niveaux d'eau exercent de temps à autre une pression sur les écosystèmes de certaines parties du bassin hydrographique de la rivière Grand, affirme la commissaire intérimaire à l'environnement, et le débit d'eau de base de la rivière East Holland près du lac Simcoe est en chute depuis des décennies. Nous ne pouvons plus tenir les quantités d'eau de la province pour acquises. »

La revue du programme de prélèvement d'eau de l'Ontario de la commissaire à l'environnement se trouve dans les parties 3.3 et 3.4 du rapport *Chaque détail compte*. Téléchargez le rapport à l'adresse suivante : eco.on.ca.

- 30 -

1075 Bay Street, Suite 605
Toronto, Ontario, M5S 2B1
Tel: (416) 325-3377
Fax: (416) 325-3370

1075, rue Bay, bureau 605
Toronto (Ontario) M5S 2B1
Tél: (416) 325-3377
Téléc. (416) 325-3370

Renseignements :
Hayley Easto, coordonnatrice, Communications et Relations externes
Commissaire à l'environnement de l'Ontario
416 325-3371 / 416 819-1673
1-800-701-6454
hayley.easto@eco.on.ca

Also available in English.

Le ***commissaire à l'environnement de l'Ontario*** *agit comme agent de garde environnemental et indépendant pour la province. Il est nommé par l'Assemblée législative de l'Ontario, il veille au respect de la* Charte des droits environnementaux de 1993 *et il fait rapport sur le sujet. Il favorise d'une part la réussite du gouvernement pour réduire les émissions de GES et d'autre part l'atteinte d'une économie d'énergie accrue en Ontario.*

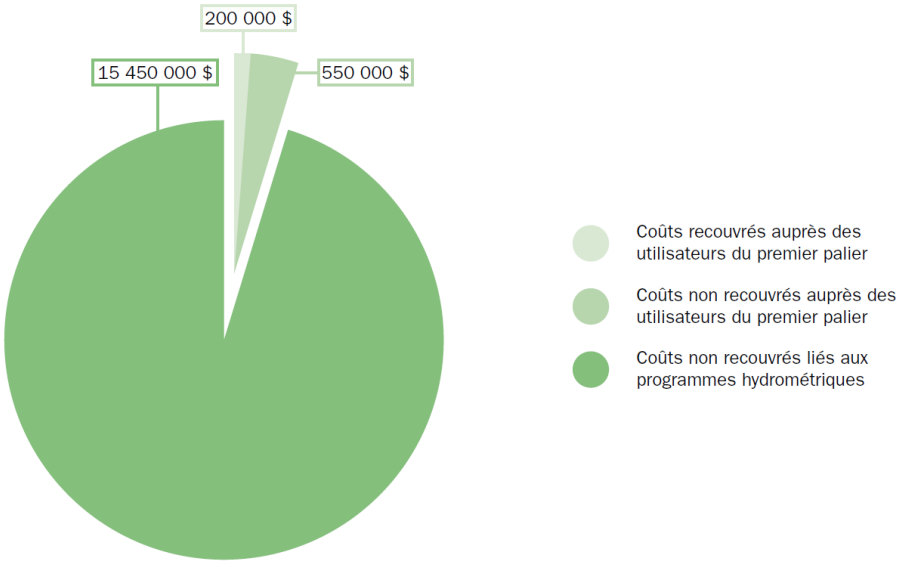

Figure 3.3.1. Coûts liés aux programmes hydrométriques en 2012.